Rapport financier

2021



asetis

Sommaire

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de 2020

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Rapport de gestion sur l'exercice 2021

asetis

Afym
Pierrick Mitaine
CABINET
D'EXPERTISE COMPTABLE &
DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
ENGAGÉ
Conseils - Stratégie - Financement
Start up - Transmission
Comités Sociales et Economiques - Associations
Réunion - Paris - Maurice

ASSOCIATION ASETIS

121 chemin Casabona
97410 Saint Pierre
Siret : 408 888 469 00033
NAF : 9499Z

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2021

MITAINE – AFYM
3 place des coquillages Boucan Canot
/ 4 bis, rue Gabriel Vayaboury 97440 SAINT-ANDRE
SIRET : 539 758 144 00056
06 92 74 49 86 / 02 62 30 76 18
pm@afym.eu/www.afym.eu
Expert comptable,
inscrit au Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables Réunion
Commissaire aux comptes inscrit à la CRCC de la Réunion

Afym
Pierrick Mitaine
CABINET
D'EXPERTISE COMPTABLE &
DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
ENGAGÉ
Conseils - Stratégie - Financement
Start up - Transmission
Comités Sociales et Economiques - Associations
Réunion - Paris - Maurice

Aux Membres de l'Assemblée Générale de l'Association ASETIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASETIS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ASETIS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Opérations de mises à disposition gratuite de biens » de l'annexe des comptes annuels concernant la mise à disposition gratuite par la mairie de saint Pierre des locaux actuels de l'association
ASETIS.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. Comme mentionné ci-avant, la note « Changement de méthode d'évaluation et de présentation » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative au règlement comptable ANC n°2018-06, applicable pour la première fois dans cet exercice comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint André, le 15 avril 2022



Pierrick MITAINE
Expert comptable,
Commissaire aux comptes

Bilan association médico-social ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	6 000	6 000			
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	488	488		105	- 105
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	145 618	16 377	129 241	60 279	68 962
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	345 455	231 405	114 050	131 525	- 17 475
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes	2 141		2 141		2 141
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés	15 298		15 298	15 298	
Prêts					
Autres	5 469		5 469	5 469	
TOTAL (I)	**520 471**	**254 271**	**266 200**	**212 676**	**53 524**
Compte de liaison					
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 800		1 800	2 100	- 300
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	63 915	14 250	49 665	48 011	1 654
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 651 290		1 651 290	1 772 333	- 121 043
Charges constatées d'avance	8 581		8 581	2 145	6 436
TOTAL (II)	**1 725 587**	**14 250**	**1 711 337**	**1 824 588**	**- 113 251**
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	**2 246 057**	**268 521**	**1 977 536**	**2 037 264**	**- 59 728**

Bilan association médico-social ANC(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires	39 500	39 500	
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	1 073 955	916 354	157 601
. dont réserves sous gestion propre			
. Réserves des activités sociales et médico-sociales	68 218	57 218	11 000
. Autres			
Report à nouveau	382 975	335 380	47 595
. dont report à nouveau sous gestion propre			
Report à nouveau activités sociales et médico-sociales			
Excédent ou déficit de l'exercice	92 491	216 196	- 123 705
. dont résultat sous gestion propre			
. dont résultat des activités sociales et médico-sociales			
Situation nette (sous total)	1 657 139	1 564 648	92 491
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement	30 583	44 698	- 14 115
Provisions réglementées	150 866	156 031	- 5 165
TOTAL (I)	**1 838 588**	**1 765 377**	**73 211**
Autres fonds propres			
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations	26 125	127 772	- 101 647
Fonds dédiés			
TOTAL (II)	**26 125**	**127 772**	**- 101 647**
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses	1 822	3 857	- 2 035
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 799	15 579	15 220
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	80 203	124 679	- 44 476
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**112 824**	**144 115**	**- 31 291**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	**1 977 536**	**2 037 264**	**- 59 728**

Compte de résultat association médico-social ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. dont ventes de biens relatives aux activités sociales et medico .sociales				
. Ventes de prestations de services	22 101	16 545	5 556	33.58
. dont parrainages				
. dont prestations relatives aux activités sociales et medico-sociales				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	1 104 181	1 417 999	- 313 818	-22.13
. Contributions des autorités de tariffication relatives aux Activités sociales et medico-sociales				
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du plublic				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	48 177	8 976	39 201	436.73
Utilisations des fonds dédiés	101 647	144 518	- 42 871	-29.66
Autres produits	200	1 714	- 1 514	-88.33
Total des produits d'exploitation (I)	**1 276 306**	**1 589 752**	**- 313 446**	**-19.72**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	350 284	335 742	14 542	4.33
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	15 380	13 231	2 149	16.24
Salaires et traitements	598 709	599 359	- 650	-0.11
Charges sociales	179 162	175 572	3 590	2.04
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	62 723	45 810	16 913	36.92
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés		125 941	- 125 941	-100
Autres charges	9	13	- 4	-30.77
Total des charges d'exploitation (II)	**1 206 268**	**1 295 669**	**- 89 401**	**-6.90**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	**70 039**	**294 083**	**- 224 044**	**-76.18**
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	1 241	1 662	- 421	-25.33
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	**1 241**	**1 662**	**- 421**	**-25.33**

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	**1 241**	**1 662**	**- 421**	**-25.33**
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	**71 280**	**295 746**	**- 224 466**	**-75.90**
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	14 115	14 115		0.00
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 096	6 336	760	11.99
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
Total des produits exceptionnels (V)	**21 211**	**20 451**	**760**	**3.72**
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		100 000	- 100 000	-100
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Total des charges exceptionnelles (VI)		**100 000**	**- 100 000**	**-100**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**21 211**	**-79 549**	**100 760**	**126.66**
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	1 298 758	1 611 865	- 313 107	-19.43
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 206 268	1 395 669	- 189 401	-13.57
EXCEDENT OU DEFICIT	**92 491**	**216 196**	**- 123 705**	**-57.22**
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales				
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Afym
Pierrick Mitaine
CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE &

ASETIS

Annexes Associations 2021

PREAMBULE

L'association a pour objet l'information et la prévention de tout public au sujet des maladies chroniques. Elle a également pour objet la gestion d'Appartements de Coordination Thérapeutique.

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 977 536,30 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 92 490,61 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 20/04/2022 par le Conseil d'Administration.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

- Agrandissement de la maison de vie. 3 nouveaux bureaux de plus de 60 m2 sont venus compléter le siège social de l'association. Au-delà des travaux d'agrandissement, des frais d'aménagement sont venus compléter les investissements réalisés.
- Le service prévention a reçu le soutien financier de l'ARS pour une durée de 5 ans ce qui permet d'avoir de la visibilité et stabilité des équipes. Le projet de promotion de la vaccination HPV s'est finalisé en 2021.
- Au niveau du financement de la maison de vie, l'accent est mis sur la fin du financement du projet autonomie en santé. Pour rappel, la maison de vie a reçu 450 000 ¬ de la DGS en 2016 pour 5 années d'activité. L'association a pu mettre en Suvre la formation patient partenaire en 2021 grâce au soutien de l'ARS. Nous saluons l'engagement financier de l'ARS dans le cadre des programmes d'Education Thérapeutique.
- Poursuite de l'activité ACT avec 21 appartements de coordination thérapeuthique

Sans impact sur l'activité de l'entreprise

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020.

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 488			6 488
Immobilisations corporelles	391 218	84 802		493 215
Immobilisations financières	20 768	17 195		20 768
TOTAL	**418 474**	**101 997**		**520 471**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement	6 383	105		6 488
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I	6 383	105		6 488
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	11 787	4 591		16 377
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	45 901	7 145		53 046
Matériel de transport	68 330	7 205		75 535
Matériel de bureau et informatique	70 134	28 957		90 090
Emballage récupérables et divers	3 263	470		3 734
TOTAL II	199 414	48 368		238 782
TOTAL GENERAL (I+II)	**205 798**	**48 473**		**245 271**

ASETIS 121 chemin Casabona 97410 SAINT-PIERRE

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	8 581		
TOTAL	**8 581**		

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	1 800
Subventions/financements	55 323
Autres produits à recevoir	
TOTAL	57 123

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers		14 250		14 250
Comptes financiers				
TOTAL		**14 250**		**14 250**

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	39 500				39 500
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	973 572	168 601			1 142 173
Dont générosité du public					
Report à nouveau	370 818	65 799			436 617
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	216 196	-216 196	92 491		92 491
Dont générosité du public					
Situation nette	**1 600 086**	**18 204**	**92 491**		**1 710 781**
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	44 698			14 115	30 583
Dont générosité du public					
Provisions réglementées	156 031			5 165	150 866
Dont générosité du public					
TOTAL	**1 800 815**	**18 204**	**92 491**	**19 280**	**1 892 230**
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;

- les reports en fonds dédiés ;

- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;

- les transferts entre fonds dédiés ;

- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
. Subv complt 2013	26 125					26 125	
. Subv ARS 2017 autonomie en santé	60 809		60 809				
. Subv ARS 2019 Papillomavirus	17 838		17 838				
. Subv ARS 2020 Patient expert	23 000		23 000				
TOTAL	**127 772**		**101 647**			**26 125**	

Information sectorielle

Information sectorielle donnée quand l'association établit des comptes distincts pour ses différents secteurs d'activité.

Le plan comptable associatif n'a pas porté atteinte au principe d'unicité du résultat qui peut toutefois être scindé en, d'une part, résultat définitivement acquis, correspondant à la gestion libre et, d'autre part, résultat sous contrôle de tiers financeurs, correspondant à la gestion conventionnée.

Cette information, qui ne peut pas être donnée dans les comptes présentés avant répartition du résultat comptable, est à fournir dans l'annexe.

L'établissement de comptes distincts par secteur d'activité peut résulter d'obligations légales ou réglementaires ou être fait simplement pour l'analyse de gestion interne. Le niveau de détails est à apprécier par l'association dans le respect du principe d'image fidèle et d'importance significative.

	Déficit	Excédent
Parts du résultat sur gestion libre		28 422
Parts du résultat sur gestion conventionnée		
(à détailler par activité et par établissement le cas échéant)		64 069
Activité 1		
Activité 2		
Activité 3		
Résultat comptable	**92 491**	

Passage du résultat comptable au résultat administratif

	Différence de traitement
Résultat comptable	92 491
Provision pour congés payés ACT	-19 275
Résultat administratif	**73 216**

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	3	
Non cadres	17	
TOTAL	**20**	**0**

Opérations de mise à disposition gratuite de biens

Les locaux du 121 chemin Casabona 97410 Saint-Pierre sont mis gratuitement à disposition par la mairie de Saint-Pierre. Ils sont constitués d'une villa de 237 m² sur un terrain de 1024 m².

ASSOCIATION ASETIS

121 chemin Casabona
97410 Saint Pierre
Siret : 408 888 469 00033
NAF : 9499Z

Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2021

MITAINE – AFYM
3 place des coquillages Boucan Canot
/ 4 bis, rue Gabriel Vayaboury 97440 SAINT-ANDRE
SIRET : 539 758 144 00056
06 92 74 49 86 / 02 62 30 76 18
pm@afym.eu/www.afym.eu
Expert comptable,
inscrit au Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables Réunion
Commissaire aux comptes inscrit à la CRCC de la Réunion

Afym
Pierrick Mitaine
CABINET
D'EXPERTISE COMPTABLE &
DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
ENGAGÉ
Conseils - Stratégie - Financement
Start up - Transmission
Comités Sociales et Economiques - Associations
Réunion - Paris - Maurice

Aux Membres de l'Assemblée Générale
de l'Association ASETIS,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisées ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée en application des dispositions de l'article L. 223-19 du code de commerce.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Saint André, le 15 avril 2022



Pierrick MITAINE
Expert comptable,
Commissaire aux comptes

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Lors de cette Assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

Les produits d'exploitation ressortent à **1 276 306 Euros** au 31/12/2020 contre **1 589 752** Euros pour l'exercice précédent et se décomposent principalement comme suit :

- **Les subventions d'exploitation 308 902** Euros
- **Les dotations et produits de tarifications : 795 279** Euros pour la gestion des Appartements de Coordination thérapeutique.
- **Les prestations de services** : **22 101** Euros provenant essentiellement de la participation forfaitaire des usagers aux frais de logement.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **1 206 267,55** Euros pour l'exercice, contre **1 169 727,78** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants:

- Les autres achats et charges externes ressortent à **350 283,80** Euros au 31/12/2021 contre **335 742,08** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **15 380,28** Euros au 31/12/2021 contre **13 230,51** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **598 709,41** Euros au 31/12/2021 contre **599 359,30** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **179 162,26** Euros au 31/12/2021 et **175 572,30** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **62 723,22** Euros au 31/12/2021 contre **45 810,35** Euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat d'exploitation** s'établit à **70 039** Euros contre **294 083** Euros au titre de l'exercice précédent.

Le **résultat financier** de l'exercice s'élève à **1 241,23** Euros, contre **1 662,33** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le **résultat exceptionnel** s'établit à **21 210,51** Euros au 31/12/2021, contre **-79 549,28** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre **résultat net** se solde par un bénéfice de **92 490,61** Euros contre un bénéfice de **216 196,24** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **520 470,53** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **254 270,73** Euros, soit un montant net de **266 199,80** Euros contre un montant
- Les disponibilités nettes sont de **1 702 755,15** Euros, contre **1 822 443,40** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **1 838 587,79** Euros, contre **1 765 376,79** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les dettes ressortent à **112 823,51** Euros contre **144 115,42** Euros l'année précédente.

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2021** fait ressortir **un excédent** de **92 491** Euros.

- **Excédent de la gestion libre : 28 422 euros**
- **Excédent sous contrôle des tiers financeurs : 64 069 Euros**

Nous vous proposons d'affecter l'excédent de la gestion libre au report à nouveau pour un montant de **28 422 Euros**

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Dispositif d'Appartement de Coordination thérapeutique :

La volonté de l'association est de maintenir le dispositif d'appartement de coordination thérapeutique dans une **démarche d'amélioration constante de la qualité**.

Dispositif Maison de Vie :

Pour répondre aux besoins de la population, le programme ETP (Education Thérapeutique du Patient) « mieux vivre avec le cancer du sein » fera l'objet d'une demande **d'extension au cancer gynécologique** auprès de l'ARS la Réunion.

Dispositif Prévention :

Grâce au **soutien financier de l'ARS la Réunion pour une durée de 5 ans**, le dispositif Prévention en santé sexuelle sera pérennisé.

En partenariat avec le CHOR et le CHU Sud, ASETIS répondra à un **appel à projet national de l'INCA** (Institut National en Cancérologie) sur l'amélioration de la prévention et des dépistages du cancer du col de l'utérus par la distribution d'auto-prélèvement HPV.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre président pour l'exercice écoulé.

Fait à SAINT-PIERRE
Le 20/04/2022



@associationasetis

associationasetis

+262 (0) 262 25 80 81

accueil@asetis.re

121 chemin casabona
97410 Saint-Pierre